



<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35385/>

PROFIL POUR CE DIPLÔME :

Public visé :

- Le technicien supérieur en Conception et Réalisation de systèmes Automatiques exerce le métier de technicien chargé d'études au sein d'une équipe de projet, concepteur de systèmes automatiques ou d'équipements automatisés dans le cadre de travaux neufs ou de rénovation, technicien de maintenance, technicien d'exploitation d'installation complexes.

Prérequis :

- Le candidat doit avoir le Baccalauréat.
- Le Baccalauréat professionnel MEI
- Le Baccalauréat général scientifique

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

- Dossier d'inscription : à demander au secrétariat (rédaction d'une lettre de motivation manuscrite et d'un CV, fiches de renseignements d'ordre général, relevé des notes du diplôme du Bac)
- Entretien individuel
- Délai d'accès :
- « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. » (Article L.6222-12 du code du travail)
Possibilité d'entrée en formation sous réserve de trouver un contrat d'apprentissage dans un délai de trois mois et sous conditions de places disponibles
- Entretien en Avril /Mai - Démarrage de la formation en Septembre

OBJECTIFS PROFESSIONNELS :

- Le technicien est amené à concevoir et améliorer le cycle de vie technique d'un système. Il prend en compte le contexte réglementaire et normatif et intègre les contraintes économiques, de développement durable. Il peut travailler dans le secteur de l'industrie automobile, les transports, la robotique, la fabrication de produits



manufacturés, la production d'énergie, le traitement de l'eau, des déchets, l'emballage et le conditionnement.

PERSPECTIVES POST-FORMATION :

- Le titulaire d'un BTS CRSA peut poursuivre ses études vers une licence électronique, électrotechnique, automatique, ingénierie ou vers une licence pro des secteurs de la maintenance, des sciences pour l'ingénieur, de la production industrielle.
- L'apprentissage permet bien entendu d'intégrer le monde du travail grâce à l'expérience professionnelle acquise et souvent l'entreprise ayant formé un étudiant souhaite le recruter une fois le BTS obtenu.
- Voici quelques métiers que le titulaire d'un BTS CRSA peut exercer : dessinateurs en construction mécanique, techniciens de maintenance industrielle, techniciens en automatismes, électromécaniciens, chefs de projet technique, concepteurs, chargés d'études, installateurs, technico-commerciaux, techniciens d'essais...

ORGANISATION DE LA FORMATION :

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Mise à disposition : Une salle de cours informatique comprenant : 1 poste par élève et accès Internet, vidéoprojecteur, atelier.

Modalités d'évaluation :

- 2 examens de BTS BLANC pendant la durée de la formation
- Les épreuves d'examen écrites et orales ont lieu en Mai/juin.

Validation :

- La formation permet d'obtenir un diplôme d'État, le Brevet de Technicien Supérieur Conception et Réalisation de Systèmes Automatisés.
- Validation par blocs de compétences possibles (valable 5 ans)



Nombre de participants :

- Taille du groupe :

07 apprenants minimum (apprentissage et professionnalisation)

13 apprenants maximum

Durée de la formation :

- La formation dure 2 ans en alternance, en contrat d'apprentissage (1350heures).
- Formation de Septembre 2022 à Juin 2024.
- Statut : contrat d'apprentissage (CDD ou CDI)

Tarif de la formation :

- Selon le décret n°2019-956 du 05 septembre 2022 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :
- Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).
- Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.
- Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »
- Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements



publics en relevant.

Accessibilité handicap :

- Plateaux techniques non accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Une adaptation des conditions d'accueil peut être étudiée.
- Un référent handicap est disponible dans la structure pour étudier toute demande
- Service Handicap du CFA Jean Bosco : handicap@cfajeambosco.fr.

COORDONNÉES :

| | |
|--|--|
| UFA Notre Dame Site : Lycée Théophile Legrand 16 rue Bertrand 59720 Louvroil Tél : 03 27 53 00 66 ou 06 16 74 60 96 | <u>Expert mise en relation service Développement</u> <u>CFA du Secteur :</u> Mme Noel Sabine 06 30 09 77 85 Mail : sabine.noel@notredamedelasambre.org |
|--|--|

TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION :

Taux d'obtention des diplômes ou titres professionnels : 50%

Taux de poursuite d'études : 00 %

Taux d'interruption en cours de formation : 00%

Taux d'insertion professionnelle à 6 mois :

VALEUR AJOUTÉE :

Point Écoute pour les apprenants, l'UFA ND est situé à proximité des axes routiers, de la gare et des transports en commun. Classes de cours aménagées.